

Contexte de la réunion :

La réunion du COPIL du 8 juin marque l'aboutissement du MS1 et de la phase d'enquête auprès des membres du COPIL afin de recueillir leurs demandes, témoignages et conditions à la participation avant l'élaboration d'un processus de concertation adapté aux enjeux du territoire. Cette réunion avait également pour but de présenter l'état des lieux technique réalisé par l'animateur du PTGE, et recueillir les impressions des membres du COPIL dessus. Elle s'est déroulée à Perigny, dans les locaux de la CDA de La Rochelle.

Les participants ont été répartis en deux groupes afin de mener les débats en plus petit comité, et favoriser les échanges et les prises de paroles de chacun. L'animation a été faite par Gauthier Urano, animateur du PTGE du Curé, et Lorraine Champagne, de Lisode.

Objectifs de la réunion :

- Présentation de clarifications à propos des volumes et de l'état des lieux technique réalisé par l'animateur du PTGE
- Présentation de la synthèse des entretiens réalisés par le groupement de prestataires
- Récolter les impressions des membres du COPIL sur l'état des lieux et les résultats de la synthèse

Agenda de la réunion :

Horaires	Activité	
13h30 (45mn)	Accueil	
14h15 (5mn)	Mot d'introduction des co-porteurs	
14h20 (10mn)	Présentation du déroulé du COPIL et séparation en sous-groupes	
14h30 (1h45)	Groupe 1 : Présentation de l'état des lieux & des volumes, et discussions Gauthier Urano	Groupe 2 : Présentation de la synthèse de l'enquête du MS1, et brainstorming Lisode
16h15 (5mn)	Changement de salle	
16h20 (1h10)	Groupe 2 : Présentation de l'état des lieux & des volumes, et discussions Gauthier Urano	Groupe 1 : Présentation de la synthèse de l'enquête du MS1, et brainstorming Lisode
17h30 (5mn)	Evaluation anonyme du COPIL	
17h35 (10mn)	Mot de la fin des co-porteurs, conclusions et prochaines étapes (en plénière)	
17h45	Fin de la réunion du COPIL	

Introduction des co-porteurs :

Guillaume Krabal, Vice-Président en charge du dossier de la politique de l'eau à la CDA de La Rochelle, a accueilli les membres du COPIL et introduit la séance. Micheline Bernard, Présidente du SYRIMA, a ensuite rappelé que COPIL est l'instance décisionnelle du PTGE, et précisé le rôle du co-portage dans la gouvernance du PTGE, répondant ainsi à certaines inquiétudes soulevées par l'enquête auprès des acteurs. Pascal Chiasson, élu de la CA17, a excusé Luc Servant, retenu par d'autres obligations. L'animatrice de Lisode a ensuite présenté l'agenda, et invité les acteurs à rejoindre les sous-groupes identifiés.

Présentation de l'état des lieux et des volumes & discussion

SALLE 1

Groupe 1

Clarification sur le PTGE

M. URANO rappelle que l'état des lieux est une phase du PTGE dont l'objectif est d'établir une photo du territoire et que tous les acteurs aient le même niveau d'informations pour partir d'un pied d'égalité. Il rappelle que suivent les étapes de diagnostic, d'élaboration de la stratégie (avec l'émergence des solutions), puis l'écriture du plan d'actions. Ces étapes font l'objet d'une co-construction par concertation et validation en COPIL. Dans un second temps advient la mise en œuvre des actions, leurs suivis et évaluation.

M. RENOUX estime que certaines structures sont surreprésentées au sein du COPIL. M. URANO rappelle que la constitution de ce comité de pilotage avait été validée lors du premier comité de pilotage de novembre 2021 après demande de modification et/ou d'ajouts.

Etat des lieux groupe 1

Lors de la présentation de la répartition des prélèvements en eau selon les secteurs d'activités M. RIBREAU regrette que ces données ne commencent pas plus tôt (2004) car cela montrerait la baisse de consommation agricole.

M. MERY indique que les tonnes de chasses représentent 66 000 m³ pour une trentaine de tonnes de chasse d'une taille inférieure à 1ha chacune ce qui est faible comparativement aux autres territoires à proximité de Rochefort par exemple.

M. CEAUX précise, après la présentation des qualités de l'eau des forages AEP au regard de la concentration en nitrates, que l'état des eaux des Rivières Anais, bien que plus soumis aux nitrates, est en meilleur état par rapport aux substances chimiques et que cela explique que c'est le forage le plus utilisé.

Il explique que les différences d'états vis-à-vis des nitrates entre les forages dépendent en partie de la nature des sols et de la présence de tourbe qui participe à la dénitrification.

M. GAUTRONNEAU demande si le captage de Casse-Mortier et Varaize ont des périmètres de protection de captage. Il est répondu que oui, ce sont deux périmètres différents qui se chevauchent.

M. URANO présente les consommations et prélèvements AEP sur la CDA La Rochelle et pointe la faible part de l'eau consommée qui provient du territoire (16% pour la CDA encore plus faible sur l'entièreté)

du bassin du Curé). Il est demandé quelle est la consommation totale sur le territoire. M. Lépine indique qu'il pourra fournir les consommations sur les deux CdC.

M. URANO présente les statistiques agricoles. M. GAUTRONNEAU et M. RIBREAU trouvent dommageable de ne pas avoir les données plus récentes. Mme JOSSINET indique que l'export des données RGA 2020 à l'échelle des territoires est dorénavant possible en demandant une extraction.

Une demande est faite sur les volumes par culture irriguée. M. URANO répond que cette information n'est pas disponible car non récupérée. M. GAUTRONNEAU témoigne que les irrigants renseignent les surfaces irriguées et les volumes correspondant à l'agence de l'eau. (A vérifier).

M. URANO demande à chaque personne d'écrire leur remarque principale sur l'état des lieux. Les voici :

- Prendre en compte l'histoire du territoire : Mieux expliciter les conflits d'usages depuis 30/40 ans et les pistes déjà développées / blocages afin d'envisager le futur !!
- Comment faire évoluer la qualité de l'AEP ?
- (3) Deux priorités pour le PTGE Curé : atteindre le bon état qualitatif de la ressource et les volumes prélevables (quantité)
 - Problématique de quantité et de qualité
 - Priorités : Atteindre le bon état qualité de la ressource et atteindre les objectifs du SDAGE du volume prélevable
 - Problématique quantité et problématique qualité → constat partagé par tous !
- (3) Actualiser les données agricoles avec le RGA 2020
 - Importance de la mise à jour avec RGA 2020
 - Revoir certaines statistiques par rapport à la mutation agricole depuis 2010
 - Actualisation des données avec le RGA / 28% maïs irrigué, mais dans quelles zones ? Objectiver la donnée
- Quel est le volume distribué d'eau potable sur tout le bassin du Curé ?
- Factuel
- Pas de présentation des rejets dans le bilan
- Ne tient pas compte du changement climatique (la demande)
- L'étude HMUC permettra-t-elle d'adapter les volumes prélevables en fonction de la météo de début d'année ?
- Diminution des ressources malgré une grosse diminution des prélèvements agricoles
- Au final, pourquoi on n'avance pas plus vite sur le stockage de l'eau en hiver (hiver 2020 -2021 par exemple)

Une question est posée sur l'influence du tourisme sur la consommation AEP. M. URANO présente un graphique des consommations mensuelles moyennes avant 2020, avec un léger pic en juillet. M. CEAUX ajoute qu'historiquement les Francofolies (autour du 14 juillet) représentent le pic de consommation mais que celui-ci s'étale dorénavant. De plus le départ des étudiants en été tamponne l'arrivée des estivants. M. CEAUX ajoute qu'une réflexion sur l'eau potable va avoir lieu dans le cadre du SCoT car c'est aussi une problématique d'attractivité du territoire.

En réponse à une remarque sur les rejets de station d'épuration dans les cours d'eau qui pourraient polluer les eaux en étiage, M. FONTAINE rappelle que le principal problème est la vétusté du réseau plutôt qu'un mauvais fonctionnement des stations d'épuration. Ce problème est avant tout visible en hiver lorsque l'afflux d'eau à traiter est important.

Clarification des volumes du PTGE

Une demande de clarification est demandée sur le terme « ouvrages réglementaires ». M. FONTAINE précise que cela correspond en particulier aux réserves de substitutions.

M.CEAUX demande comment cela se passe lors d'un hiver sec pour le remplissage des réserves autorisées. M.FONTAINE répond que c'est une gestion conjoncturelle, c'est-à-dire que les piézomètres déterminent des seuils grâce auxquels on autorise ou non le remplissage en hiver.

M. RENOUX relève l'artificialisation des sols (route, quartiers résidentiels, dimensionnement des stations d'épuration) accentue les problèmes avec l'eau... La CDA LR répond que des actions sont actuellement mises en place pour corriger cela : zéro artificialisation nette, infiltration à la parcelle, déconnexion au réseau, désimperméabilisation des sols.

M. RIBREAU relève que dans le cadre du calcul de référence, les volumes consommés sont soumis aux restrictions d'usages qui limitent ces consommations. M. URANO répond que cela est pris en compte car l'établissement du volume de référence comprend les besoins des cultures présentes sur le territoire s'il n'y avait aucune restriction. Il ajoute que les grandes orientations du calcul sont données par l'instruction du 7 mai 2019 mais que c'est le territoire pendant la phase du diagnostic qui décidera de ce volume de référence.

M. RIBREAU indique tout de même qu'à l'heure actuelle s'ils pouvaient consommer l'entièreté des volumes autorisés, tout ce volume serait utilisé.

L'eau de réutilisation des stations d'épuration est évoquée, en terme de substitution de volumes prélevés dans la nappe.

Groupe 2

Clarification sur le PTGE

M. MARTINS demande si les objectifs des différentes phases du PTGE présentées sont partagés par l'ensemble des acteurs présents autour de la table.

Etat des lieux

M. OUVRARD pointe les manquements de l'état des lieux par rapport aux différentes espèces présentes, en particulier sur l'avifaune, les odonates... Il propose d'envoyer de la documentation dans les prochaines semaines.

M. PICAUD propose un groupe de travail sur les milieux naturels qui serait pertinent. De plus il indique que lorsqu'il est question de milieu naturel en opposition au milieu agricole cela n'a pas de sens puisque les milieux agricoles ont aussi une richesse écologique à préserver et restaurer.

Lors de la présentation de la chronique piézométrique, il est soulevé que le piézomètre de Saint-Georges du bois n'est pas pertinent pour suivre l'état de la nappe. M. LEIBREICH répond que si ce piézomètre manque de pertinence pour suivre l'impact des prélèvements sur le niveau de la nappe, il reste très pertinent pour caractériser l'état de la nappe. M. URANO indique que l'EPMP a installé deux nouveaux piézomètres qui permettront le suivi de ces impacts mais dont la jeunesse ne permet pas d'en tirer des analyses.

M. PICAUD apporte une vigilance sur le besoin d'avoir une surveillance sur les zones de bordure et sur l'amont du bassin.

M. JOSSE note que ces manquements (débitmètre, piézomètre pertinent pour le suivi de l'impact des prélèvements) avaient déjà été partagés.

M. MASSONET témoigne de l'état du niveau de la nappe avant 2000 en indiquant que les niveaux atteints étaient encore plus bas et que la gestion mise en place a permis d'atténuer l'impact sur les niveaux.

Après la présentation des assecs, Mme ROUET indique que la fédération de pêche a traité et validé les données sur les niveaux d'eau et qu'elles sont disponibles. Elle répond à une question de l'assemblée en disant que ce traitement n'a pas permis de montrer une évolution des assecs depuis le début des données (2005). Mme BERTHIER indique que l'OFB possède des données depuis les années 1990 et qu'elles sont transmissibles. Elle pointe un manquement de l'état des lieux sur la morphologie du réseau hydrographique. L'assemblée indique que la donnée est disponible auprès du SYRIMA qui a fait ce travail dans le cadre du CTAO.

M. ANRAS demande si le volume disponible de la nappe est disponible. Cette information est d'importance puisqu'en fonction de ce volume il n'y a pas le même risque de pollution en fonction de la dilution. M. JOSSE doute que le volume soit disponible, même auprès du BRGM.

M. JOSSE apporte une précision sur le POEd en rappelant qu'il traduit le niveau à partir duquel la nappe ne soutient plus les cours d'eau.

Concernant les usages inféodés aux milieux aquatiques, Mme BERTHIER conseille de rentrer en contact avec le parc marin qui possède de nombreuses données sur les milieux marins et les usages présents.

Mme LIBAUD indique de plus que les profils de vulnérabilité des espaces marins à proximité des différents exutoires avaient été réalisés sur la Charente-Maritime.

Lors de la présentation des surfaces agricoles M. ANRAS conseille de prendre en compte les réserves utiles des sols et de le croiser avec l'occupation récente sur plusieurs années pour estimer leur modification. M. URANO répond qu'un travail avait été réalisé par la CA17 pour catégoriser en fonction de la pédologie des sols une estimation de la réserve utile.

M. ROBIN apporte une précision concernant l'adhésion à l'ASA d'AUNIS de l'ensemble des irrigants en précisant que cette adhésion avait été forcée il y a quelques années pour ne pas voir son volume disponible diminué à 1050 m³. L'ASA d'Aunis parle d'une voix ce qui est un problème puisqu'elle représente de nombreux systèmes d'irrigation différents. M. LEIBREICH répond que cette obligation avait dû être faite pour inclure l'ensemble des irrigants à l'effort collectif.

M. URANO demande à chaque personne d'écrire leur remarque principale sur l'état des lieux. Les voici :

- Reconnaissance du travail effectué :
 - Bon travail
 - Merci pour cette étape, bonne entrée en matière
- Reconnaissance d'enjeux :

- Fragilité du milieu
- Qualité eau souterraine pour AEP + milieux naturels
- Demande de complétions :
 - Manque des enjeux biodiversité
 - Ajouter altérations morphologiques + synthèse des enjeux biodiversité par une approche écosystémique
 - Absence de données sur la longueur (depuis 1970)
 - Il manque les chiffres de la « montée en puissance » des prélèvements agricoles sur la période 1970 – 2000
 - Pour compléter l'EDL quantitatif, il serait bon à terme d'ajouter 1 : une estimation du volume de la nappe libre ; 2 : une carte des volumes utiles en eau des sols (par extrapolation)
 - Données factuelles manquantes usages et quantité pour avancer et border le débat
 - Bilan quantitatif chiffré (entrées – sorties)
 - Traduire en volume les études compilées dans l'état des lieux
 - La vidange de la nappe naturelle : où va-t-elle ?
 - Enrichir, préciser
- Résultats études volumes prélevables tous usages
- Lien à faire entre HMUC et PTGE : montée en compétences sur la question du volume prélevable
- Vocabulaire commun

Clarification des volumes

M. LEIBREICH rappelle que les volumes prélevables qui sortiront de l'étude HMUC seront des volumes prélevables tous usages. Il conseille de nommer autrement que « volume de référence », par exemple « volume de projet » pour éviter les confusions.

Mme ROUET demande comment ces volumes de référence (du départ du PTGE) seront établis. Elle conseille qu'il ne faudrait pas apporter un volume de référence déjà préétabli à faire valider par le COPIL mais que son calcul doit provenir de la concertation du territoire. Elle conseille de s'inspirer de ce qui a été réalisé sur le PTGE Seudre plutôt que sur le PTGE Seugne.

M. PICAUD trouve qu'il est trop tôt pour parler de la substitution. M. URANO rappelle que ce qui est présenté est simplement théorique et que la substitution, au même titre que les économies d'eau, est une des deux voies possibles dans la phase de stratégie et que leurs parts respectives seront décidées par le territoire pendant la phase d'élaboration de la stratégie.

Présentation des résultats de la synthèse & brainstorming

Groupe 2

La présentation de la synthèse a été suivie d'un moment d'échange construit autour d'un brainstorming. Chaque personne a été invitée à partager à l'écrit une remarque sur la synthèse, celles-ci ont ensuite été partagées, et le débat ouvert.

Remarques sur la synthèse :

- Réaffirmer la priorité des usages : 1) AEP 2) Milieux 3) Usages
- Plus de Faune, plus de Flore, plus de vie dans le Curé

- Il n'y a pas qu'une seule cause aux déséquilibres quantitatifs et qualitatifs. Fort historique sur le territoire
- Lancer le processus
- Pas de remarques, attente de la suite
- Comment faciliter l'évolution des postures & apporter des garanties pour lever les blocages actuels ?
- Des blocages insolubles ?
- Diagnostic fidèle. Blocages à lever
- Il y a urgence... et le processus me paraît très compliqué
- Débattre rapidement sur les points de divergence
- Divergences
- Nécessité de renforcer la confiance et l'entente des acteurs entre eux : proposition de sorties sur le terrain
- Les attendus des uns et des autres partagés par tous
- Echanges non conflictuels pour avancer
- Partage
- Partager les connaissances factuelles
- Cristallisation des opinions par manque de partage d'infos (quantité & qualité) objectives.
- Importance : clarification des objectifs du PTGE ; clarification de la gouvernance ; engagement des co-porteurs
- La gouvernance : sujet complexe mais fondamental
- Gouvernance
- Sécurisation juridique de l'accord

Discussion :

Dans le groupe 1, les échanges ont majoritairement porté sur le cadre réglementaire, structurel et institutionnel du PTGE, ainsi que sur sa gouvernance.

Les acteurs sont revenus sur la question du manque de confiance dans le PTGE, à la fois à cause des freins humains identifiés, et du manque de connaissances qu'ils ont de cet outil nouveau.

Ils se sont accordés sur le besoin de débiter le processus par l'adoption d'un état des lieux partagé, sur l'importance de se mettre d'accord sur un objectif commun, et d'affirmer ce à quoi sert le PTGE.

Il y a eu un débat sur la valeur réglementaire et obligatoire ou non de la circulaire ministérielle. Certains ont émis le souhait de partir de la circulaire pour construire le cadre pour les échanges. L'important, c'est de garantir l'efficacité et l'effectivité de l'outil du PTGE en co-décidant du rapport entre la réglementation et la co-construction à partir des spécificités du territoire. Un acteur a exprimé le sentiment d'obligation de réussite qui surgissait après ces échanges, et un autre a proposé de faire attention au vocabulaire choisi (et cesser de parler d'inquiétudes, de blocages, de craintes) afin d'être dans une dynamique positive d'action et de construction.

Suite à ces échanges, les acteurs se sont accordés sur le fait que la structure et portée juridique du PTGE ne relève pas d'un sujet abordable en groupe thématique, car les membres du COPIL manquent de compétences techniques juridiques pour y répondre. Il serait préférable d'avoir recours à un juriste extérieur qui pourrait trancher la question.

Une demande d'un temps de pédagogie et de montée en compétences a été exprimée. Allié à des moments de témoignages et d'écoute, cela permettrait de parvenir à l'état des lieux partagé souhaité. Un acteur a exprimé sa motivation à échanger avec des acteurs ayant des positions divergentes de la sienne. La proposition de sorties sur le terrain a été reçue de manière favorable par les acteurs s'étant exprimés dessus.

Les échanges ont brièvement porté sur des sujets pouvant s'apparenter ou s'inclure dans les débats à aborder en groupe thématique. Un acteur a proposé l'emploi d'une empreinte eau analogue à une empreinte carbone comme outil lors des ateliers thématiques. Un acteur a évoqué la temporalité du programme d'action, en rappelant que certaines actions et adaptations nécessitent un temps incompressible, à prendre en compte. Deux acteurs ont fait remonter la demande d'un bilan des usages globaux en prenant en compte l'aval, qui permette de définir l'équilibre. Un acteur a précisé l'importance de se coordonner avec les autres projets de territoire, dont le PAT.

Groupe 1

La présentation de la synthèse a été suivie d'un moment d'échange construit autour d'un brainstorming. Chaque personne a été invitée à partager à l'écrit une remarque sur la synthèse, celles-ci ont ensuite été partagées, et le débat ouvert.

Remarques sur la synthèse :

- Inclusion des citoyens et prise en compte de leurs besoins
- Comment favoriser l'implication des citoyens ?
- Nécessité de consulter / informer le public
- Comment intégrer la voix de plus d'agriculteurs (en dehors des structures) ?
- Pérennité des décisions actées par le COPIL
- Equilibre dans la gouvernance
- Le PTGE ne doit pas être la victoire des uns sur les autres mais une inclusion prioritaire de la gestion de l'eau
- Sans surprises. Les divergences sont bien réelles
- Quels outils pour redonner confiance aux acteurs ? (communications ? réunion ? etc)
- La difficulté de mettre en place un PTGE
- Outil nécessaire mais pas suffisant
- PTGE = outil donnant les meilleurs gages de réussite
- PTGE = démarche constructive qui a le mérite d'exister
- Importance d'aboutir à un objectif partagé pour pouvoir construire le PTGE
- Préserver l'esprit de dialogue entre nous et avoir confiance entre nous car il est grand temps de réagir par rapport au dérèglement climatique
- Ne pas oublier que le territoire se trouve au pied du mur

Discussion :

La première remarque a porté sur l'importance de prendre en compte les enjeux économiques, jugés insuffisamment présents dans la synthèse par M. GAUTRONNEAU car « ce n'est pas cela que l'on retient de la synthèse ». Cela a ouvert le débat sur la nature des enjeux économiques à prendre en

compte. M. RENOUX remarque que dans d'autres secteur (industrie) il y a une réflexion sur le long terme ce qui ne semble pas être le cas dans l'agricole. Modèle économique est non partagé.

L'assemblée répond que l'agriculture est soumise aux aléas du climat, qui ne sont pas prévisibles, d'où la nécessité d'être sans cesse dans l'adaptation court terme.

M.GAUTRONNEAU explique que les exploitations s'agrandissent car elles sont moins en moins rentables et intéressantes, or l'irrigation permet de ramener de la valeur ajoutée et donc est une amélioration des exploitations. Grâce à elle, elles induisent des emplois, directs et indirects. Il rappelle que les contrats semences, exemple la production de semences de tournesol pour tout le territoire français, exige de l'irrigation.

M.CHIASSON remarque qu'avant on demandait à la profession agricole de produire avec des œillères et désormais il faut dialoguer avant de produire.

M.THIBAudeau, qui participe par ailleurs à d'autres démarches PTGE, souligne le fait que ce PTGE mérite d'être réussi. Il salue le fait qu'au sein de ce PTGE Curé il y a au moins tout le monde autour de la table, ce qui n'est pas le cas ailleurs, où il existe des situations de blocage. C'est une situation rare et est reconnue par l'Etat. Faut trouver du positif pour avancer. Chercher du positif pour aller de l'avant dans la démarche. De plus il y a une cohérence à faire entre les demandes et les besoins, exemple : il faut de l'irrigation pour produire des légumes pour le projet alimentaire territorial.

Les échanges ont ensuite largement porté sur l'importance de trouver un terrain d'entente, d'écoute et de compréhension entre les acteurs. Les membres du groupe ont reconnu qu'il y a actuellement une méconnaissance mutuelle sur les raisons derrière les motivations et positionnements de chacun, à laquelle il serait favorable de remédier. A titre d'exemple, le monde agricole dit qu'il fait des efforts, les associations disent que ça ne bouge pas. Cela peut se faire par le dialogue, par des transmissions pédagogiques, ou par des rencontres entre acteurs pour parvenir à une meilleure compréhension des besoins les uns des autres. Les acteurs ont souligné l'importance de la mobilisation et de l'ouverture au dialogue de tous. Les membres du groupe 1 ont apprécié l'idée proposée dans le groupe 2 de faire des sorties sur le terrain pour alimenter le travail pédagogique et de rencontre entre les acteurs.

La question de l'inclusion de tous les acteurs s'est également posée, que ce soit les agriculteurs hors structures de représentation ou les jeunes agriculteurs en cours d'installation, les citoyens, les élus, ou « ceux qui ne viennent pas ». Il est important que domaine de l'eau ne soit pas approprié par quelques-uns mais par tous.

Le souci de faire entendre et comprendre toutes les positions a été partagé par les membres du groupe, construisant sur des positionnements exprimés lors du brainstorming initial : le PTGE est une démarche constructive qui a le mérite d'exister, et offrant les meilleurs gages de réussite. Il mérite d'être réussi, et a l'avantage de mettre tous les acteurs autour de la table. De surcroît, il bénéficie d'une reconnaissance de l'Etat. Il faut trouver du positif pour avancer, et pour aller de l'avant dans la démarche.

Cela repose sur une question de positionnement, et sur des outils de communication à trouver. Le positionnement doit être constructif, et sortir d'une opposition de principe. « C'est l'eau qui doit gagner sur le territoire », plutôt que les intérêts polarisés. « Il faut communiquer plutôt qu'attaquer ». Les outils de communication à développer doivent permettre de transmettre et d'éduquer, afin de permettre une appropriation des sujets par tous, y compris le public. Ces outils doivent être adaptés tout au long de la démarche.

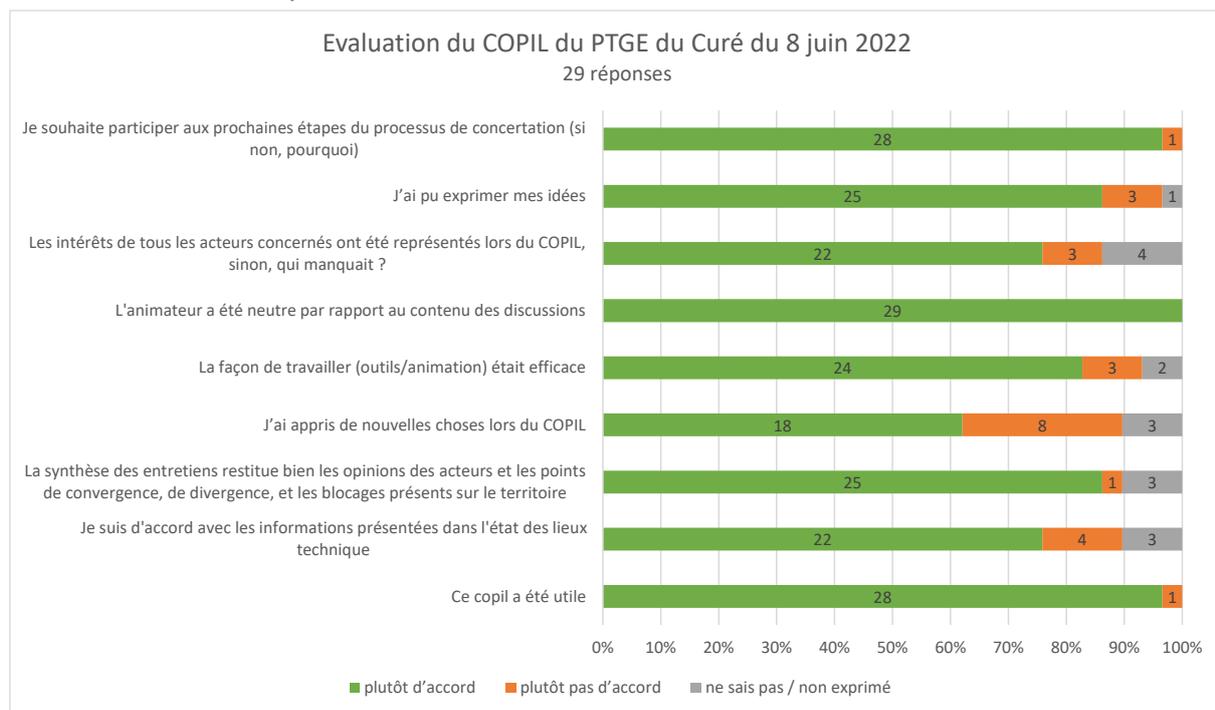
Un acteur a exprimé la nécessité de cohérence entre les demandes et les besoins en eau, et de penser les enjeux en termes d'aménagement du territoire.

En cloture de réunion, M. Krabal a rappelé que le territoire est au pieds du mur, que les acteurs doivent parler entre eux et trouver une solution pour l'eau, que ce soit « l'eau qui soit gagnante ». Les Co-porteurs ont annoncé une prochaine réunion du COPIL entre le 15 septembre et 15 octobre pour valider et lancer le processus de concertation.

Conclusion :

Ce qui ressort des échanges des deux groupes à propos des résultats de la synthèse c'est que le PTGE est un outil novateur pour le territoire, qui offre de nouvelles perspectives qui pourraient solutionner les blocages identifiés. Pour cela, il est nécessaire que tous les acteurs aient une vraie compréhension des positionnements les uns des autres, et qu'il y ait un cadre co-construit sur lequel tous s'accordent et dont la valeur juridique est établie. Les acteurs s'accordent à dire que les échanges thématiques doivent se fonder sur un état des lieux partagé et un objectif commun. La co-construction de la gouvernance du PTGE leur tient à cœur.

Evaluation anonyme du COPIL :



Dans l'ensemble, les acteurs sont majoritairement satisfaits du COPIL et de son déroulé. Certains expriment une demande de compléter les informations présentées lors de l'état des lieux de données supplémentaires, ou de veiller au vocabulaire employé. Un acteur demande à ce que les points qui avancent soient listés dans la synthèse, aux côtés des freins observés.

Un acteur ayant exprimé n'avoir pas appris de nouvelles choses rappelle que le partage d'informations est important, corroborant les échanges eus suite à la présentation de la synthèse.

Les acteurs insatisfaits par la représentativité lors de la réunion pointent le déséquilibre numérique entre les porteurs d'intérêts divergents, la sous-représentation des besoins des milieux et des enjeux littoraux, le fait que certains acteurs prennent plus la parole que d'autres.



L'animation et les méthodes de travail employées ont convenu à la majorité des acteurs, et tous s'accordent sur la neutralité des animateurs.

Annexe : participants

Groupe 1	Représentant.e.s
CDA LR	Serge Ceaux, Guillaume Krabal, Karine Lé
CA 17	Pascal Chiasson (remplacement Luc Servant), Julie Montroux, 2 stagiaires en observation
ASA Aunis	Pascal Ribreau
CCI La Rochelle	<i>excusé</i>
Comité Régional de Conchyliculture	<i>excusé</i>
CA Océalia	Fabrice Thibaudeau
CA Terre Atlantique	Bruno Gautronneau
Coopérative de Courçon	<i>excusé</i>
CORAB (participé au groupe 2)	Pierre-François Robin
Eau 17	Jacques Lépine
FD CUMA	<i>excusé</i>
Fédération des chasseurs de la Charente Maritime	Jérôme Méry
FRAB	Phillipe Bailly (représentant commun avec le GAB17)
GDA Aunis (participé au groupe 2)	Phillipe Massonnet
PALR	Bernard Plisson
EDT17	<i>excusé</i>
CEP 17 (participé au groupe 2)	Denis Thibaudeau
ARS NA	<i>excusé</i>
DDTM 17	Yann Fontaine
DRAAF 17	Mylène Jossinet
UFC Que Choisir	Jean Pierre Renoux
Soufflet Agriculture	<i>excusé</i>

Groupe 2	Représentant.e.s
SYRIMA	Micheline Bernard, Jean-Louis Berthé & Lucie Marin (en observation)
AELB	Mélaine Aucante
CLE du SAGE	François Josse, Elmano Martins
Coordination de Défense du Marais Poitevin	Gilles Daverdon
DREAL NA	Olivier Debiwski
EPMP	Johan Liebreich
Fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Marie Rouet
Forum des Marais Atlantiques	Loïc Anras
IIBSN	<i>excusé</i>
LPO	Régis Ouvrard
NE17	Patrick Picaud
OFB NA	Caroline Berthier



PNR Marais Poitevin	Aurélien Ruaud
INRAe	<i>excusé</i>
UNIMA	Rémi Etienne
SYRES 17	<i>excusé</i>
CdC Aunis Atlantique	Jean-Pierre Servant
GAB17	Philippe Bailly (représentant commun avec la FRAB)
CdC Aunis Sud	Jean Gorioux
CD 17	Elodie Libaud
PNM de l'estuaire de Gironde et de la mer des Pertuis	<i>excusé</i>
CR NA	<i>excusé</i>